

Bruxelles, le 9 février 2006

## **Normes comptables: le Commissaire européen McCreevy et le Président de la SEC Cox s'engagent à supprimer l'obligation de réconciliation comptable**

***À l'occasion de la visite que le Commissaire européen au Marché intérieur, Charlie McCreevy, a rendue à Washington DC. au Président de la « Securities and Exchange Commission » (SEC), Christopher Cox, les deux hommes ont pris bonne note des progrès réalisés dans la voie de la suppression de l'obligation de réconciliation entre les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) et les normes comptables américaines GAAP (Generally Accepted Accounting Principles) et ont affirmé leur engagement à aboutir à une solution dans ce domaine .***

En avril de l'année passée, le Commissaire McCreevy et le Président de la SEC de l'époque, M. Donaldson, avaient discuté de la «feuille de route» élaborée par la SEC définissant les différentes mesures nécessaires pour supprimer, si possible dès 2007 mais au plus tard en 2009, l'obligation imposée aux entreprises utilisant les normes IFRS de les réconcilier avec les normes GAAP américaines. Rappelant que son objectif est à terme que les IFRS soient acceptées aux États-Unis sans réconciliation, le Commissaire McCreevy a indiqué: «*Je me réjouis tout particulièrement du fait que le Président Cox ait confirmé l'engagement de la SEC à oeuvrer pour une convergence comptable au plan mondial. Non moins important est le fait qu'il ait clairement indiqué que pour la SEC, il n'était pas indispensable d'avoir atteint un certain niveau de convergence avant d'envisager la suppression de l'obligation de réconciliation avec les normes GAAP américaines. L'important, c'est d'une part que les IFRS soient des normes de haute qualité et d'autre part que les investisseurs aux États-Unis puissent comprendre et utiliser des états financiers préparés sur la base de celles-ci*».

Se félicitant des travaux menés actuellement, le Commissaire McCreevy a expliqué: «*Réussir à supprimer l'obligation de réconciliation nécessitera également de développer l'échange d'informations et la coopération entre les régulateurs en ce qui concerne la mise en oeuvre des IFRS. Le programme de travail récemment annoncé par la SEC et par le Comité européen des régulateurs des marchés de valeurs mobilières (CERS), qui prévoit la tenue d'un dialogue sur la mise en oeuvre des IFRS, revêt soudain une importance accrue car il permettra aux régulateurs d'éviter de tirer des conclusions contradictoires au sujet des entreprises européennes appliquant les IFRS et soumettant des dossiers aux États-Unis*».

Le Commissaire McCreevy relève en particulier le fait que l'approbation des états financiers par les autorités réglementaires de la juridiction de résidence doit faire partie intégrante de toute décision prise par les autorités réglementaires d'un autre marché. Le Commissaire McCreevy a ajouté qu'au sein de l'Union européenne, des travaux visant à garantir que les normes IFRS récemment adoptées soient appliquées et interprétées de manière fiable et cohérente avaient bien progressés.

Le CESR a mis en place plusieurs groupes de travail afin de coordonner les décisions de mise en oeuvre dans les différentes juridictions et la coordination au plan communautaire a été renforcée. La décision du CERS de créer une base de données des décisions de mise en oeuvre relatives aux IFRS dans l'Union européenne sera complétée par une « table ronde » à laquelle participeront des représentants des différentes parties intéressées et qui aura pour tâche d'identifier à un stade précoce les problèmes comptables potentiellement susceptibles d'entraîner des difficultés.

Le Commissaire McCreedy a également fait part de son intention de proposer aux États membres et au Parlement européen de reporter de deux ans la décision sur l'équivalence éventuelle des GAAP américaines avec les normes IFRS.

*«Un tel report, à mon sens essentiel, permettra d'aligner les deux calendriers de mise en correspondance et donnera à chacune des deux parties la possibilité de suivre attentivement les développements intervenant chez l'autre».*

Dans ce contexte le Commissaire McCreedy a insisté sur la nécessité de développer la coopération entre la Commission européenne et la SEC: *«Les évolutions s'accéléralent, il est essentiel que des réunions aient lieu régulièrement entre les représentants de la Commission et de la SEC afin d'en faire l'inventaire et de mettre en place des points de relais».*

Le Commissaire McCreedy et le Président Cox sont convenus que les efforts mutuels devaient se concentrer sur la mise en place dans chacune des deux juridictions des conditions visant à faciliter l'utilisation par l'autre partie soit des normes GAAP, soit des normes IFRS. Il est prévu qu'ils se revoient cette année pour évaluer les progrès réalisés.